



**HAL**  
open science

## SCoT et territoires. Quels acquis? Quelles perspectives?

Alain Faure, Martin Vanier

► **To cite this version:**

Alain Faure, Martin Vanier. SCoT et territoires. Quels acquis? Quelles perspectives?: Synthèse du rapport final de la recherche-action lancée par la Fédération des SCoT. [0] Fédération nationale des SCoT. 2016, pp.18. halshs-01357832

**HAL Id: halshs-01357832**

**<https://shs.hal.science/halshs-01357832>**

Submitted on 31 Aug 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# SCoT et territoires

## Quels acquis ? Quelles perspectives ?

Synthèse du rapport final de la recherche-action lancée par la Fédération des SCoT





"Nous faisons plus que du SCoT"...  
Assemblée Générale après Assemblée Générale, Rencontres nationales après Rencontres nationales, le constat semblait partagé par un nombre grandissant d'acteurs de SCoT.

Un constat, presque une fierté, de ne pas réduire le prisme des SCoT à un unique (et parfois épuisant) exercice juridique et technique...

Ainsi, parler de SCoT n'est pas tant parler de droit, de ratio, de normes et de contraintes mais plutôt parler de territoires, d'inter-territorialités, de débats, de projets...

Ainsi, parler de SCoT n'est pas tant parler de droit, de ratio, de normes et de contraintes mais plutôt parler de territoires, d'inter-territorialités, de débats, de projets...

**Le SCoT est tout simplement une affaire d'hommes et de femmes politiques, avec certes leur faiblesse mais aussi leur force : celle d'une intelligence territoriale, non réductible à 25 articles du Code de l'urbanisme.**

C'est pour vérifier, dans les faits et au plus près des SCoT, ce sentiment, diffus et parfois confus, que nos adhérents ont décidé de se lancer en 2015 dans une recherche-action, "SCoT et territoires : acquis et perspectives".

Un an de recherche, un an d'action, plus de 60 SCoT "auscultés", plus de 100 acteurs des SCoT interrogés... Et maintenant l'heure de débattre ensemble des conclusions (somme toute provisoires) de ce "portait des SCoT", entre regard rétrospectif sur nos 15 ans et vision prospective sur les 15 ans à venir.

Des acquis et des perspectives qui nous rassurent, nous dérangent et en tout état de cause nous interpellent... C'est d'ailleurs là une des valeurs ajoutées de cette étude. Interroger les SCoT sur leur bilan et leur avenir est un exercice de maturité et d'affirmation, d'autant plus nécessaire que trop souvent d'autres sont tentés de parler en notre nom !

Alors, je vous laisse découvrir, dans les pages qui suivent, la **synthèse de cette étude**. La version intégrale, dont je ne peux que vous conseiller la lecture, sera disponible sur le site de la Fédération.

Nous avons voulu aussi dans ce numéro spécial de Planète SCoT, au-delà de la synthèse, **poser les "termes du débats" que nous ne manquerons pas d'avoir lors des différentes tables rondes des Rencontres nationales des SCoT les 9 et 10 juin 2016 à Nevers**, qui seront autant de temps d'échanges autour des hypothèses et des propositions formulées dans l'étude.

Alors bonne lecture et surtout bon débat !

Michel HEINRICH,  
Président de la FédéSCOT

## SOMMAIRE

Le pari de la recherche-action

1

Synthèse - Les acquis des SCoT

3

Synthèse - Les perspectives des SCoT

7

Les termes du débat

9

Fédération nationale des SCOT

22 rue Joubert 75009 PARIS - 01 40 41 84 10

Directeur de la publication : Michel Heinrich, Président

Responsable de la rédaction : Romain Prax, Directeur

Responsable de l'édition : Cécile Gondard, Chargée de mission

Imprimerie : Lecaux

Dépôt légal : en cours / ISSN : en cours d'attribution

Date de parution : juin 2016



L'étude SCoT et territoires, objet de ce numéro spécial, a été conduite et financée en partenariat avec le Ministère du Logement et de l'Habitat Durable .

## Quand la planète SCoT s'interroge sur elle-même

Depuis 10 ans, le territoire national s'est progressivement couvert de SCoT (plus de 450 aujourd'hui, dont la moitié en cours de mise en œuvre), sans qu'on ait tiré pour autant les enseignements de cette expansion. La Fédération des SCoT a considéré que le recul acquis aujourd'hui rendait possible - et nécessaire - une démarche évaluative, mais aussi une mise en perspective de la « planète SCoT ».

### Une démarche évaluative

Au-delà de leur mission planificatrice, les SCoT ont joué et jouent plus que jamais un rôle essentiel dans la re-composition des territoires locaux, et plus largement dans l'affirmation d'une gouvernance territoriale. Ainsi, il s'agit plus aujourd'hui d'évaluer la plus-value territoriale du SCoT, au-delà même de sa vocation réglementaire, que d'évaluer son "efficacité" prescriptive.

Faire "plus que du SCoT" ! De Rencontres nationales en Rencontres nationales, le constat semblait être partagé mais les questions intactes : par quels cheminements, à quelles conditions et moyennant quelles capacités de prendre position dans le paysage déjà très encombré du millefeuille territorial ? Il est temps de raconter le chemin parcouru et c'est la première commande faite à la présente recherche-action.

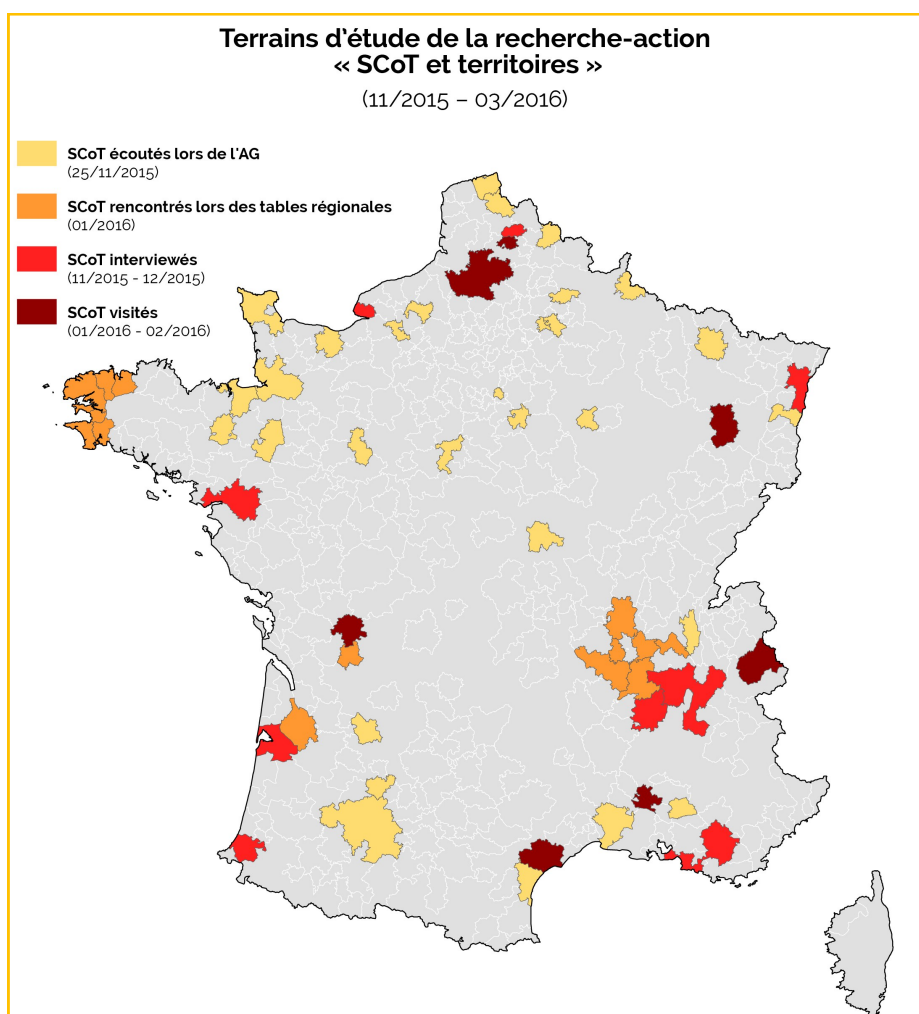
### Une mise en perspective

La « planète SCoT » fait désormais partie de systèmes territoriaux qui ont beaucoup évolué au cours de ces derniers mois, et qui évolueront encore.

Cette "reconnaissance" n'invite pas à une forme d'immobilisme satisfait, fort d'un "statut territorial" que l'on espère reconnu. Au contraire, le SCoT, parti intégrante d'un système territorial en pleine mutation, doit lui aussi s'interroger sur sa propre évolution. Avec quelles fonctions à venir pour les SCoT, pour tenir compte de quelles évolutions du contexte producteur de règles locales (ou régionales), et en se donnant quelles orientations de fond pour les territoires ? Il est temps de se donner une prospective des SCoT, et c'est la seconde commande faite à la présente recherche-action.

### Une recherche-action

La recherche-action n'est pas une étude, ni une expertise. Elle est un moment de réflexion, conduit avec les acteurs concernés, pour remettre en question des convictions, en explorer de nouvelles, poser des questions qu'on a fini par oublier. Elle met en débat : elle a droit à l'erreur. Elle procède par hypothèses, qu'il s'agit d'aller valider ou invalider sur le terrain, dans l'analyse de la pratique. Mais la recherche-action n'est pas qu'un miroir, elle est aussi action : elle participe aussi au mouvement





qu'elle cherche à interpréter, comme à propos des futurs rapports SCoT-SRADDET ou dans les nombreuses situations concrètes d'évolution des périmètres.

## Une année de rencontres

De l'Assemblée générale annuelle aux « tables régionales », en passant par des visites de terrain et par des séminaires proposés par des SCoT ou groupes de SCoT, ce sont plus de 60 SCoT et plus de 100 personnes (élus,

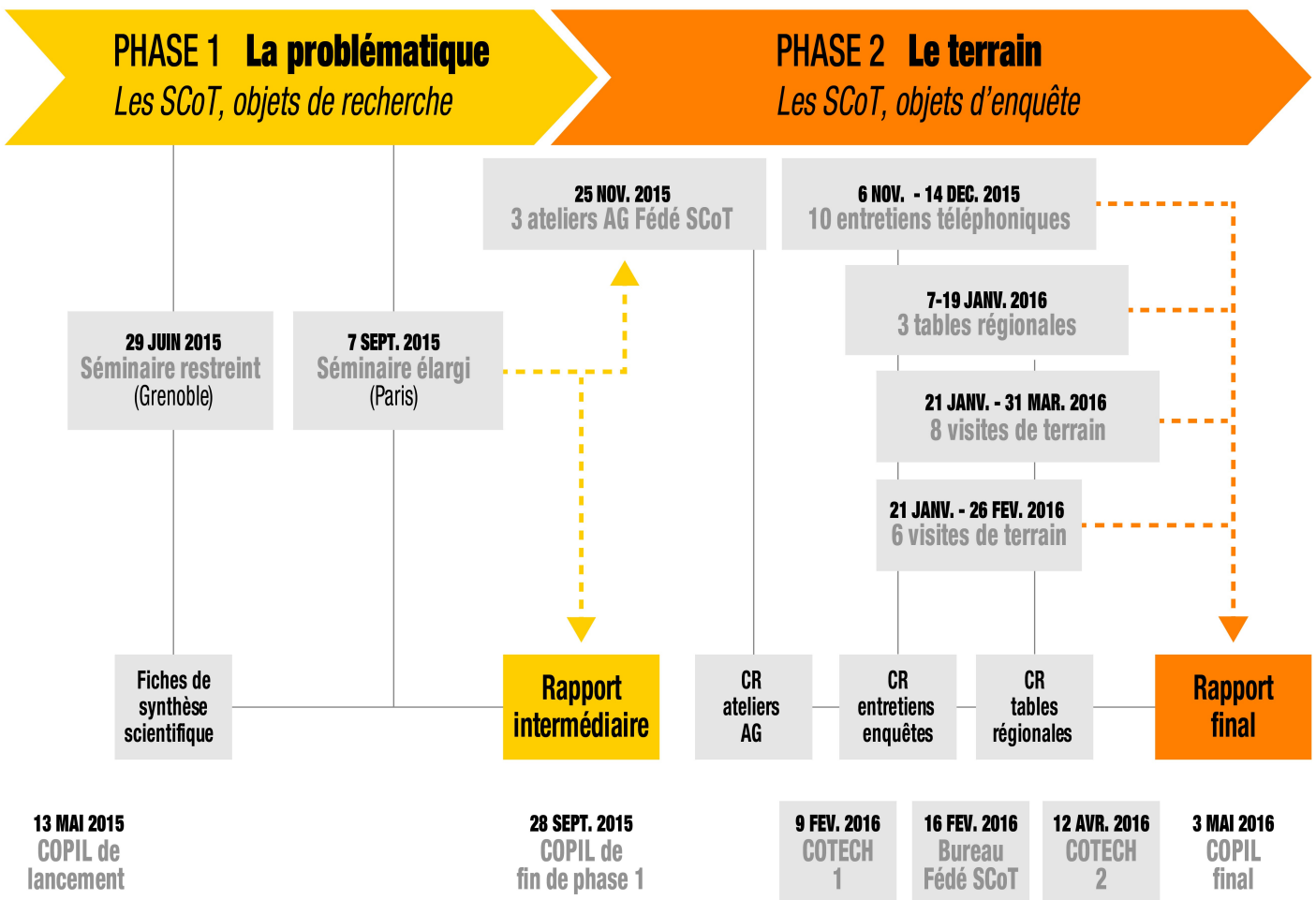
techniciens, partenaires) qui ont été rencontrés et écoutés, à travers toute la France.

L'équipe de recherche était composée de 6 chercheurs du laboratoire CNRS-PACTE de Grenoble, spécialisés en politiques publiques et territoires, et de 3 consultants du cabinet ACADIE de Paris. Elle a été conduite par Alain Faure (politiste) pour PACTE et Martin Vanier (géographe) pour ACADIE. Elle s'est appuyée sur le renfort d'une dizaine d'experts dont les travaux scientifiques ont été synthétisés par Benoit Dugua (urbaniste). Les travaux ont duré un an, de mai 2015 à mai 2016.

### Le saviez-vous ?

La taille démographique médiane des SCoT est de **69 000 habitants** (50 % des SCoT sont plus peuplés, 50 % le sont moins).

Le nombre médian de communes est de **42 communes**.



## Les SCoT mis à découvert par eux-mêmes : une triple fabrique

Un an de recherche et d'action, de rencontres et de débats...Un an pour délimiter les acquis des SCoT dans leur territoire...

Rien de ce qui suit ne stupéfiera le lecteur, ni ne relève à proprement parler de la découverte, sinon au sens propre de la mise à découvert de ce que l'on sait déjà. Et pour cause : tout vient des plus de 100 personnes qui se sont exprimées pour ou sur « leur » SCoT au cours de notre année d'écoute, et qui nourrissent déjà la « planète SCoT » (et sa Fédération) de leurs analyses. Pour autant, cette « mise à découvert », qui ne découvre rien, n'est pas banale : elle esquisse le récit qu'il s'agira ensuite de proposer, pour dégager le sens à donner à l'aventure commune.

## Les SCoT fabriquent ...

### ... du grand territoire

- Ils **dessinent les (grands) territoires**, mais n'ont pas vocation à les stabiliser.
- Ils suivent nécessairement la **montée en échelles généralisée**, mais son horizon n'est pas infini.
- Ils entrent aujourd'hui dans une **phase de recomposition** qui va les perturber quelques années.
- Ils sont tous différents par leur territoire, mais relèvent de **quelques situations géographiques types**.

### ... de la convergence autant que de la cohérence

- Ils ont inventé la « **contrainte négociée** » qui fait grandir la Décentralisation .
- Ils produisent de la **convergence stratégique**, plutôt que de la cohérence territoriale.
- Ils s'étouffent à devoir ou vouloir tout faire. Ils doivent **apprendre à renoncer**.
- Ils sont des **outils majeurs d'interterritorialité** et ont dépassé la question de la règle en tant que telle.
- Ils trouvent très vite leurs limites s'ils ne se combinent pas avec **d'autres outils sous la même gouvernance** ou n'infiltrent pas les gouvernances d'autres outils opérationnels.
- Ils ont besoin des **partenaires privés du territoire** pour réussir les politiques publiques.

### ... du « politique autrement »

- Ils cultivent la **modestie et la discrétion politiques**.
- Ils développent des aptitudes politiques nouvelles qui relèvent moins de l'exercice de la puissance que de la **construction de la confiance**.
- Ils **préfèrent le débat au combat**, mais ainsi se privent d'histoire.
- Ils n'ont pas encore rencontré la **citoyenneté des grands territoires** .



# SYNTHESE - LES ACQUIS DES SCOT

## Pas un long fleuve tranquille

### Ils l'ont dit !

« Notre SCoT est marqué par la dialectique urbain / rural et les disparités territoriales entre le centre dense (45 000 habitants) et des communes de moins de 300 âmes. Les communes rurales sont en position défensive par rapport à la ville centre. Les élus persuadés que l'herbe est plus verte dans le jardin d'à côté, et que les autres SCoT seront moins restrictifs »

« On a du mal à voir les effets du SCoT au-delà de l'habitude croissante de discussion entre les élus. Près de 2/3 des documents d'urbanisme ne se sont pas mis en compatibilité. Il reste encore des POS, des cartes communales, des RNU... Les petites communes ont peur de se lancer pendant 10 ans dans la révision de leur document d'urbanisme »

« Un SCoT, ça n'excite pas les élus, ça les contraint, ça coûte cher et ça prend du temps »

« Le SCoT a volontairement été vidé de sa substance prescriptive et de son expression politique avec les élections de 2014 et le renouvellement des équipes municipales. Le SCoT est perçu comme un outil qu'il faut marginaliser parce qu'il peut faire de l'ombre »

« Les élus ont un sixième sens pour, de retour dans leurs communes, trouver la solution de contournement des objectifs qu'il se sont fixés collectivement »

« Le SCoT pour le SCoT, c'est voué à disparaître. Nous ne sommes pas audibles tant que nous ne faisons pas, tant que nous ne sommes pas dans l'action »

« Le SCoT, c'est Monsieur Carnaval qu'on brûle en place publique de temps en temps »

« Une des façons de faire en sorte que le SCoT ne soit pas mis en œuvre, c'est de mettre un seul technicien pour le suivre, avec très peu de financement... », « On a parfois le sentiment de voir passer les trains »

### Mais ils ont dit ça aussi

« Notre SCoT a su aller au-delà des rigidités dont font preuve les territoires locaux ici depuis 20 ans : une agglomération cantonnée dans des limites étroites, entourées d'EPCI périurbains classiquement défensifs, dans un territoire qui se revendique beaucoup mais s'incarne avant tout dans la souveraineté communale »

« Nous sommes une main de velours dans un gant de fer... »

« On travaille dans l'ombre, par petites mesures, au quotidien, pour faire accepter, faire s'approprier, ça fonctionne comme ça ».

« Il faut bricoler ET prendre la lumière ! »

« Avant, le SCoT avait tous les maux du monde... au moins, on est sorti de ça »

« Le SCoT aide les maires à faire passer des messages qu'ils ne peuvent seuls dans leurs communes porter politiquement »

« S'il y avait eu un SCoT depuis longtemps, on n'en serait pas là. Mon regret c'est qu'il ne soit pas arrivé plus tôt »

## Se situer dans la gamme des territoires

Autre acquis, celui de la diversité de la « planète SCoT »... Exercice territorial, le SCoT épouse cette différenciation territoriale... Pour autant, la « planète SCoT » ne saurait se résoudre, au risque de se dissoudre, à l'addition d' "exceptions" et de "particularités"... Pour s'accorder sur les acquis, construire l'indispensable récit, s'entendre sur les perspectives, il faut se reconnaître des similitudes, malgré les différences.

En tentant de dépasser cet écueil, la recherche action a également permis d'identifier, in fine, 4 grandes familles de SCoT.

- **Les SCoT de pôle ou d'alliance de pôles à dynamique centripète.** Ce sont ceux que visait le législateur en premier lieu et qui concernent la quasi-totalité des métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération, et leurs périphéries. La dynamique centripète est celle du développement et de l'emploi, à l'inverse de la dynamique résidentielle centrifuge : c'est généralement la problématique centrale de ce type de SCoT. Parmi les SCoT que nous avons approchés ce sont ceux de Strasbourg, Nantes-St-Nazaire, Marseille, Grenoble, Amiens, Arras, Avignon, Pays de Caux Seine Estuaire (Le Havre), Pays de Brest, etc.

- **Les SCoT multipolarisés à dynamique diffuse.** En descendant dans la hiérarchie urbaine, la taille de l'agglomération-pôle commence à se rapprocher de celle des centralités relais, et l'inter-territorialité que saisit le SCoT relève davantage de relations entre territoires d'égal à égal que dans la famille précédente. La logique fédérative l'emporte et la négociation centre(s)-périphérie(s) se passe d'abord surtout au sein des EPCI membres plutôt que du SCoT lui-même. Parmi les SCoT que nous avons approchés : Vosges centrales (qui pourrait aussi se reconnaître dans la

famille précédente, nonobstant l'écart de taille), Angoumois (idem), Arcachon Val de l'Eyre, Rives du Rhône, Rovaltain, etc.

- **Les SCoT de marge à dynamique centrifuge.** Ce qui différencie ces SCoT de la catégorie précédente, c'est qu'ils sont adossés à l'un de ceux de la première famille : la polarisation et la dynamique existent, mais elles sont extérieures au territoire, et les SCoT en intègrent les effets sans en faire un facteur stratégique qui leur soit propre. « SCoT défensifs » ? Oui lorsque la défiance à l'égard du pôle extérieur structurant est manifeste, mais tous les SCoT de marge à dynamique centrifuge ne sont pas défensifs pour autant. Parmi les SCoT que nous avons approchés : Monts du Lyonnais, Boucles du Rhône en Dauphiné, les trois SCoT du Médoc, le Ruffécois, etc..

- **Les SCoT de géographie « déjà là ».** Ce sont les SCoT dont les contextes physiques sont prégnants, à

commencer par les SCoT de massifs, comme Tarentaise-Vanoise ou Aire briançonnaise, qui sont de fait tout autant de vallées. 24 % des SCoT sont en zone de montagne, ce qui peut aussi recouvrir une des catégories précédentes, mais impose au moins pour une partie du territoire la prise en compte d'enjeux très spécifiques.

Cette agrégation, même imparfaite, a le mérite de "clore" et de dépasser deux "idées reçues" sur la famille des SCoT :

- La généralisation des SCoT a également infirmé largement la doctrine initiale selon laquelle « une aire urbaine = un SCoT ».

- Pour autant, **la distinction usuelle entre « SCoT urbains » et « SCoT ruraux » n'est pas bienvenue** de ce point de vue : elle entretient de faux clivages (la grande majorité des territoires des SCoT sont... périurbains !) et ne traduit pas la dynamique des territoires.







## A l'épreuve de la mise en œuvre

Chacun le sait : un SCoT ce n'est pas un périmètre pour encadrer réglementairement l'urbanisation, c'est un projet et un engagement à le mettre en œuvre, ou à contribuer à sa mise en œuvre. Aujourd'hui, **la majorité des SCoT sont dans la mise en œuvre**, et c'est à travers celle-ci qu'ils ont à faire les preuves de leur utilité, au sein du monde de l'action publique territoriale. Le « tigre de papier » sort de sa cage réglementaire et se retrouve sur le terrain, à devoir répondre à cette simple question : à quoi sert réellement un SCoT ?

La nécessité de la règle, l'intégration des nouvelles obligations nationales, le passage de la révision, rattrapent toujours les SCoT, mais l'essentiel n'est plus là. L'essentiel, ce sont les mille et une façons de **contribuer à une mutation territoriale**, qui voit les collectivités entrer dans un système d'action publique où **la capacité de décider avec d'autres devient**

**plus importante que celle d'exercer son propre pouvoir local**. La Décentralisation a distribué ce pouvoir local, mais elle n'a pas cherché à favoriser la décision coordonnée. Elle promet l'inverse, en revenant avec régularité sur la répartition exclusive des compétences que la pratique des politiques publiques conteste dans les faits. Le réflexe territorial qu'elle a ainsi alimenté relève plutôt du « chacun chez soi » que de la stratégie des alliances.

Les SCoT sont, au fond, un des moyens qui peuvent combler cette lacune organisationnelle. Ils n'ont pas été explicitement prévus pour cela, mais ils s'avèrent être un des **outils majeurs de l'inter-territorialité**.

Au titre des points positifs du bilan des SCoT, nous faisons donc ces deux constats :

- ils ont permis de **faire avancer le principe de la contrainte négociée** – principe essentiel à la Décentralisa-

tion à l'heure de l'inter-territorialité.

- ils construisent, lorsqu'ils sont portés par leurs acteurs, des **dispositifs de convergence stratégique**, plutôt que des cadres garantissant une cohérence territoriale qui reste toujours indéfinissable et imparfaite.

Mais il y a aussi bien entendu des points de difficulté :

- le SCoT « sec », isolé, c'est-à-dire sans appui sur d'autres dispositifs ou cadres d'action publique, ou en combinaison avec eux, devient vite inaudible et invisible.
- le SCoT qui ne va pas « chercher le privé » n'a fait qu'une petite partie du chemin de convergence stratégique.
- le SCoT, « projet d'aménagement et de développement durable », peine beaucoup à investir réellement ce dernier objectif (le développement, qu'on veut aujourd'hui durable).



## Demain les SCoT

Les SCoT sont des exercices de prospective et de planification qui projettent les territoires et leur développement à 20 ans. Mais **savent-ils se projeter eux-mêmes, comme objets politiques et techniques**, tels qu'ils évolueront au fil des prochaines années ? Qui peut croire que les SCoT de 2030 ressembleront, en tant que document comme en tant que structure de gouvernance, à ceux de 2010 ? Et d'ailleurs : y aura-t-il encore des SCoT ?

La prospective n'est pas un exercice de voyance. C'est un effort d'anticipation, qui infléchit l'action au présent, pour mieux préparer l'avenir. La difficulté ici est que, compte tenu de la diversité croissante des SCoT – diversité de contextes, diversité de générations, diversité de moyens, etc. – l'avenir n'est pas le même pour tous. Les SCoT qui démarrent à peine vont-ils refaire le même chemin que leurs aînés, ou en inventer un autre ? Et pendant ce temps, que deviendront ceux qui ont déjà franchi l'étape de la révision ? Voici, en synthèse des pages qui suivent, les propositions issues de la recherche-action pour mieux anticiper l'avenir.

### Les défis vus des SCoT

“ Le SCoT doit-il grandir ? Il doit d'abord produire une identité, une fierté. L'obsession n'est pas de grandir, c'est de "remplir" »

« Ne pas se diluer, tirer le bénéfice de la confiance instaurée sur 10 ans de travail commun, ne pas chercher à aller plus loin ou plus vite pour le moment. On préfère un cadre solide, plutôt qu'un cadre évolutif »

« Les EPCI sont les véritables maîtres d'œuvre des SCoT. Avant on regardait les communes, maintenant on regarde les intercos et ça change la vocation des SCoT »

« Le SCoT ne devrait pas être le document à tout faire... Il faut "personnaliser" le SCoT, le faire vivre selon les projets »

« Il faut resserrer le SCoT dans son écriture, ne pas vouloir « sauver le monde », mais au contraire coupler systématiquement un objectif (1 page) et son orientation (1 page) ».

« Être moins généralistes et moins pensée unique »

« Le travail avec tous les acteurs du territoire : une liberté que nous exerçons très insuffisamment »

« Il faut s'ouvrir à ceux qui font le territoire et à leurs stratégies »

« Le SCoT n'est qu'un exercice politique... donc l'appropriation citoyenne, c'est une vraie question » ”

## Un récit pour prendre place dans la transition territoriale

L'histoire des institutions montre que l'action publique se nourrit de grands élans et de passions explicites sur ce qui fait tenir ensemble, de façon toujours un peu improbable, une communauté d'acteurs. Il semble difficile de faire l'économie d'un affichage plus explicite du parcours, des valeurs et des ambitions de la Fédération des SCoT, comme acteur politique à part entière de la décentralisation. Il ne

s'agit pas d'une opération de marketing ou d'une stratégie de storytelling visant à mieux vendre le produit. Faire le grand récit des SCoT relève de l'exercice de maturité.

Trois « lignes narratives » (comme disent les politistes, mais aussi les romanciers), trois thématiques méritent des développements discursifs, qu'il revient aux acteurs des SCoT eux-

mêmes de réaliser, là où ils sont :

- **une première ligne narrative, celle de la mémoire.**
- **la deuxième ligne narrative, celle de l'innovation politique.**
- **la troisième ligne narrative, celle du bien commun territorial.**



**Il faut raconter les SCoT.** Il faut le faire entre eux, comme moment indispensable de l'affirmation de soi (un soi collectif et moins fasciné par toutes ses différences, comme on l'a dit), mais il faut aussi le faire « dehors », dans une confrontation aux autres qui est au moins aussi constructive. **Il faut raconter l'histoire des SCoT sans lissage et sans complaisance :** l'histoire des conflits, celle des échecs, celle des incapacités, tout autant que celle des avancées, celle des enthousiasmes, celle des fiertés. Il faut construire ce récit avec ses étapes, ses moments clés, ses confrontations d'interprétation, et **l'inscrire d'emblée dans une projection, une ou des prospective(s)**, qui achève(nt) de montrer qu'on est en mouvement, qu'on en connaît la source, et qu'on en imagine les futurs possibles.

**Les débats lors des Rencontres Nationales des SCoT de Nevers viseront à construire collectivement ce récit (voir ci-après « Les termes du débats » - page 9)...**

## Une boussole pour faire le point dans la trajectoire

La deuxième proposition vise à **aider les SCoT** à se rassembler dans une diversité croissante, mais sans s'y perdre à chaque rendez-vous.

D'où la nécessité d'« une boussole pour faire le point ». L'incitation à la généralisation des SCoT avant 2017 (la règle de l'urbanisation limitée en cas d'absence de SCoT sera alors généralisée) s'accompagne d'une différenciation accentuée, avec des écarts de situation plus forts que jamais entre SCoT.

C'est un défi pour la Fédération qui veut les rassembler. En lien avec le récit, la « boussole » organise la lec-

ture de cette diversité et cette différenciation croissante.

**Les débats lors des Rencontres nationales des SCoT de Nevers viseront également à débattre et à trouver notre « boussole » (voir ci-après « Les termes du débats » - p. 10)**

## L'âge 2 : muter ou s'effacer

Pourquoi parler « d'âge 2 » ? On aurait pu être moins tranché et annoncer plus simplement des évolutions, des changements dans une certaine continuité de mission des SCoT.

L'expression « d'âge 2 » fait l'hypothèse que s'ouvre une période nouvelle pour les SCoT. Elle peut être celle de leur renouveau, mais peut tout aussi bien les plonger dans le fond de la « caisse à outils » des collectivités locales, qui vont avoir fort à faire avec d'autres leviers, contraintes et rendez-vous pour les prochaines années.

« Âge 2 » signifie qu'une **bifurcation va se présenter à court terme devant la « planète SCoT »**, appelant de nouveaux choix qui arbitreront son avenir : muter ou s'effacer.

Cette bifurcation devrait s'articuler autour de trois enjeux :

- Au-delà de la responsabilité réglementaire : le SCoT, articulateur de projets
- Par-delà la contention : le SCoT assembleur-opérateur de ressources
- Au-dessus des cohérences souveraines : le SCoT organisateur d'inter-territorialités

**Les débats lors des Rencontres nationales des SCoT de Nevers permettront enfin d'échanger sur cet « âge 2 » des SCoT (voir ci-après « Les termes du débats » - p. 14)**

## Et l'État dans tout ça ?

L'avenir des SCoT ne dépend évidemment pas que d'eux-mêmes.

**Quelles seront les intentions de l'État à moyen et long terme en matière de planification territoriale, de décentralisation, de recomposition territoriale ?**

**Comment évolueront les textes qui encadrent le travail des SCoT ?**

Le souhait unanimement entendu est de tourner le dos à l'escalade réglementaire et d'alléger la mission normative des SCoT. C'est à l'État de donner l'impulsion pour des SCoT plus stratégiques, plus motivés par le projet, plus intercesseurs que prescripteurs. L'État territorial peut aussi apporter un précieux concours d'ingénierie (connaissances, montage de projet) en amont des politiques inter-territoriales qui vont devoir investir les nouveaux champs de la transition énergétique et écologique.

# LES TERMES DU DEBAT

Un an d'échanges et de réflexions, un an de recherche et d'action... un an qui nous sépareit alors des 11<sup>èmes</sup> Rencontres nationales des SCoT de Nevers.

Dès son origine, la Fédération a souhaité que cette étude trouve son aboutissement dans un exercice de partage et de débat lors de ce temps privilégié pour les SCoT que sont nos Rencontres nationales ...

Le programme de ces journées est ainsi conçu pour débattre les hypothèses et conclusions (toujours provisoires) de cette recherche-action...

Pour faciliter ce temps de débats, nous vous présentons ci-dessous les " termes du Débats", synthèse des éléments de l'étude qui sont appelés, table ronde après table ronde à être débattus, réinterrogés, affinés, confirmés ou infirmés...

Car, in fine, il revient aux SCoT de porter sur eux-mêmes un regard rétrospectif et d'imaginer ensemble une vision prospective !

## Un récit pour prendre place dans la transition territoriale

*Table ronde du 9 Juin à 10h - Le Récit des SCoT : vers la construction d'une identité ?*

### Nous les SCoT

Nous sommes nés dans les années 2000. Rejetons d'une lignée prestigieuse : nos ancêtres s'appellent Schémas directeurs, SDAU et autres lointains Plan d'Extension et d'Embellissement. « Rejetons » est le mot : nous avons renversé la pyramide planificatrice en prenant la main sur l'énoncé du projet, sur celui des principes et règles que nous voulions nous appliquer, et sur la mise en œuvre qui s'en suit. Du coup, d'exercice d'urbanisme à la grande échelle, nous sommes devenus scène de gouvernance interterritoriale. Mais qui sommes-nous au fond ?

Nous ne sommes pas encore tous d'accord sur notre identité politique. Pour beaucoup d'entre nous, nous restons l'émanation technique du consentement des maires, avec nos conseillers désignés au 3<sup>ème</sup> degré : tolérés tant que nous n'exprimons pas d'intentions qui entravent les visions communales. Mais pour d'autres, nous sommes un nouveau pouvoir, qui déborde celui des communes, les fédère, les soutient dans leurs intercommunalités. Souverainistes ou fédéralistes : ce débat est aussi le nôtre.

Nous étions 5 en 2005, 271 dix ans plus tard, et plus de 200 autres nous rejoindront dans les toutes prochaines années. Nous avons redessiné la carte des territoires de France, autant qu'elle nous redessine à son tour, à chaque réforme territoriale comme en 2015-2016. Nous sommes une fabrique interterritoriale, mais pas seulement.

### Acquis, mémoire

Dix ans déjà : avons-nous atteint nos objectifs ? Avons-nous contribué à ralentir la consommation foncière de l'urbanisation ? Avons-nous promu un modèle d'aménagement et d'urbanisme plus compact, plus intense, plus durable ? Avons-nous réduit la fragmentation territoriale porteuse de clivages séculaires (gros contre petits, urbains contre ruraux, centres contre périphéries, etc.) ? Avons-nous produit la cohérence territoriale ? Soyons honnêtes : pas tous, pas partout, pas autant que nous l'aurions voulu. Nous n'avons presque que des amis, mais nous sommes sujet aux ruses de contournement, aux retours à la case départ lors des élections, aux trous de mémoire, et même parfois à quelques symptômes

schizophréniques lorsque nous adoptons ensemble un principe que nous dénonçons sur le terrain. Nous sommes humains, donc faillibles. Nous faisons de la politique autrement, en avançant par la confiance plutôt que par la puissance. La négociation est notre quotidien. Certains nous trouvent faibles, inaudibles, hors-jeu, nous préférons nous dire discrets, souples, agiles. Nous ne sommes pas soutenus par l'État arbitre autant qu'il le faudrait. Nous sommes petits, souvent trop petits. Nous sommes pauvres, mais les temps sont durs pour les budgets publics et il serait malvenu de nous plaindre. Nous sommes plutôt contents de nous, et en même temps peu enclins à la fierté. Désormais, nous faisons pleinement partie du paysage local.

### Perspectives, innovation

Nous projetons les territoires dans le long terme, à vingt ans, mais il serait temps que nous réfléchissions à notre propre futur. A la différence des documents que nous produisons, il n'est pas écrit. Il est probable que nous soyons condamnés à continuer à innover, comme nous avons com-

# LES TERMES DU DEBAT

mencé à le faire en naissant.

Continuer à innover dans la pratique de la négociation et de la construction des accords politiques qui nous fondent : il y faut de la bonne volonté des parties prenantes, mais aussi du professionnalisme, des règles de gouvernance, des modalités politiques reconues et respectées. Faute de quoi le « soft power » que nous sommes sera toujours bousculé par le « hard power » des grandes et petites collectivités territoriales dotées de compétences, de fiscalité et de légitimité politique.

Continuer à innover pour « sortir de nous-mêmes » et faire vivre le projet du territoire avec tous ceux qui y vivent, y travaillent, y développent leurs activités. Sur ce plan, il nous reste fort à faire, tant du côté des citoyens, réputés « pas concernés par les SCoT », que du côté des opérateurs privés de l'aménagement et de l'urbanisme, qui nous considèrent encore « de loin ».

Continuer à innover sur le projet et ses objectifs. Nos territoires changent vite, et nos représentations ont toujours un temps de retard. Nous restons très préoccupés par le débat sur la densité, entre le trop et le pas assez, toujours

encombrés des fantasmes du temps « des barres et des tours ». Mais ce n'est plus le sujet des années 2020 et suivantes. Il nous faut entrer plus résolument dans la transition, nous aussi.

## Bien commun, transition

Grands territoires, nous sommes à l'échelle des enjeux solidaires de demain. Nous ne sommes pas le cadre réglementaire plus ou moins gênant pour les collectivités qui veulent réussir la transition énergétique, écologique, territoriale. Nous sommes au contraire une bonne échelle pour qu'elles y parviennent. Certes, le bien commun n'a pas d'échelle unique : il est local autant que planétaire. Mais nous revendiquons d'être une échelle pertinente pour la solidarité sociale et environnementale.

Demain, nous voulons être un peu moins les relais normatifs des cadres réglementaires nationaux, captifs d'un Code de l'urbanisme sollicité de toutes parts, et un peu plus les porteurs de projets de mise en valeur des res-

sources de nos territoires.

Demain, nous ne voulons pas nous contenter de prendre place dans la mécanique juridique, toujours plus encombrée, entre les SRADDET et les PLUI. Nous voulons accompagner et fédérer les intercommunalités dans le déploiement de leurs politiques des écosystèmes, de l'eau, de l'énergie, du grand paysage, etc.

Demain, nous voulons poursuivre notre mission d'inter-territorialité, et nous tourner un peu moins vers nous-mêmes et un peu plus vers nos voisinages, proches ou en réseau.

Demain, nous voulons contribuer à en finir avec le clivage urbain/rural qui ne correspond pas à la grande majorité de nos situations territoriales et nous gêne dans une approche solidaire du développement.

Demain, nous voulons passer du « schéma de contention territoriale » au « schéma de convergence territoriale », qui est déjà notre métier de fait.

Demain nous voulons prolonger et nourrir le récit qui nous rassemble, et nous explique inlassablement à nous-mêmes, autant qu'aux autres.

## Une boussole pour faire le point dans la trajectoire

**Table ronde du 9 juin à 11h00 - Trajectoires de SCoT : Unité et diversité dans la grande famille des SCoT ?**

Il n'y a pas, et il y aura de moins en moins, une seule façon de faire et conduire un SCoT. La première raison est la diversité des situations territoriales concernées, qui va continuer à s'accroître avec le nombre de SCoT. Elle se combine avec la **diversité des choix institutionnels, organisationnels, techniques et politiques**, d'abord au moment de la production du SCoT puis

dans les années de mise en œuvre, ce qui revient à situer l'outil SCoT au sein d'une gouvernance inter-territoriale qui dispose souvent d'autres outils de convergence.

On a vu se dessiner au moins deux modèles, avec des SCoT qui hésitent entre les deux :

- **Dans les territoires fortement urba-**

**nisés avec un ou des EPCI puissant(s), l'utilité du SCoT est d'être complémentaire des « grosses machines » qu'il rassemble ou qu'il traverse.** Son credo : articulation, interterritorialité, décloisonnement, transversalité, multifonctionnalité, dialogue, souplesse, liberté de parole, bonne distance, agilité, transaction, discrétion... Son mot

d'ordre, tel qu'entendu sur le terrain : « Restons légers ! »

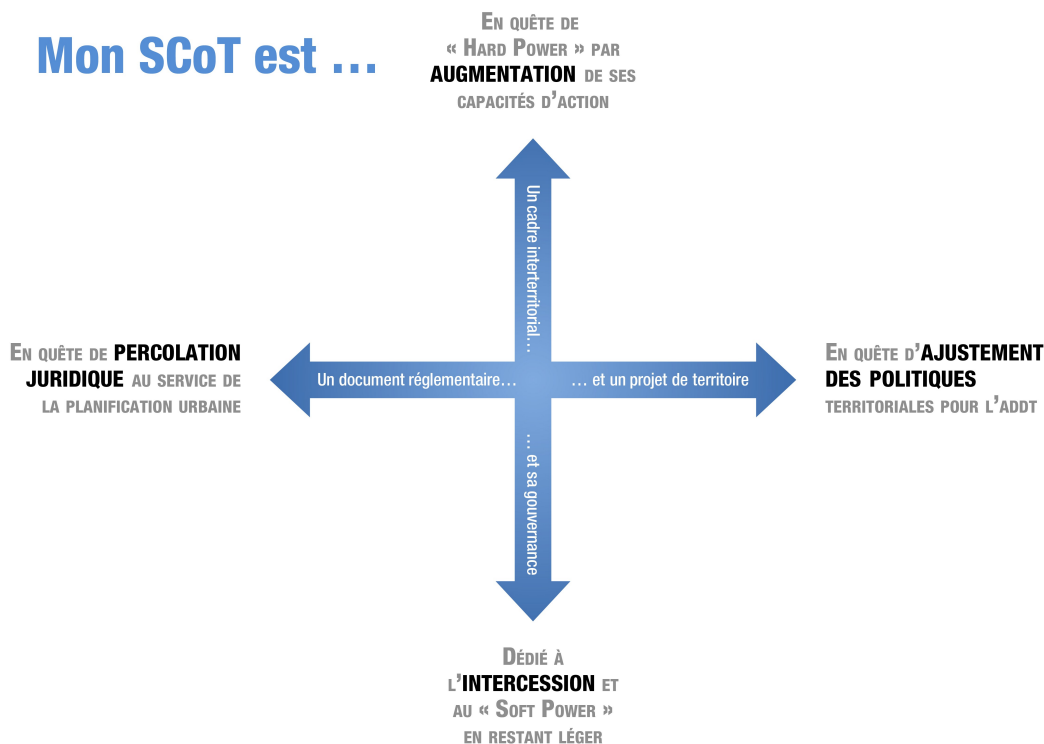
- Dans les territoires moins puissants en ingénierie et moins intégrés en compétences, c'est l'inverse : l'utilité du SCoT (en tant qu'établissement public) c'est de rassembler, ou de rejoindre, un « portefeuille » d'outils et de cadres d'action qui s'associent bien au SCoT proprement dit (en tant que document).

Son horizon stratégique : « SCoT + contrat + Leader + chartes et labels divers... »

En outre, chaque SCoT évolue pour de multiples raisons : changement de composition donc de gouvernance, évolution du cadre réglementaire et normatif, recomposition du système des acteurs sous l'effet des lois de réforme territoriale, dynamiques territo-

riales, nouveaux enjeux sociétaux à prendre en compte et nouveaux champs d'action publique, etc. C'est pourquoi il est plus intéressant de raisonner en termes de trajectoires que de catégories types, même si les appartenances et la reconnaissance des affinités peuvent aussi avoir leur intérêt. Dans cette perspective, nous proposons de lire la trajectoire de chaque SCoT selon deux axes :

## La boussole du SCoT



### Lecture du graphique :

**Sur l'axe horizontal, le SCoT est considéré en tant que document**, tel que prévu par la loi, avec à gauche un cadre de projet qui vise essentiellement la production et l'application des règles et principes (percolation dans les documents locaux d'urbanisme), et à droite un cadre de projet qui vise prioritairement le déploiement d'actions, les nouvelles politiques partagées, le soutien à des opérations interterritoriales.

**Sur l'axe vertical, le SCoT est considéré en tant que cadre de gouvernance**, scène politique interterritoriale, avec en bas le choix d'une équipe technique très légère dédiée exclusivement au rôle d'intercesseur (soft power), et en haut le choix d'une consolidation du SCoT (hard power) avec d'autres outils, cadres, démarches, comme le contrat (base des pays ou des GAL), l'ingénierie (agences d'urbanisme), le développement par la préservation (principe des PNR), etc.

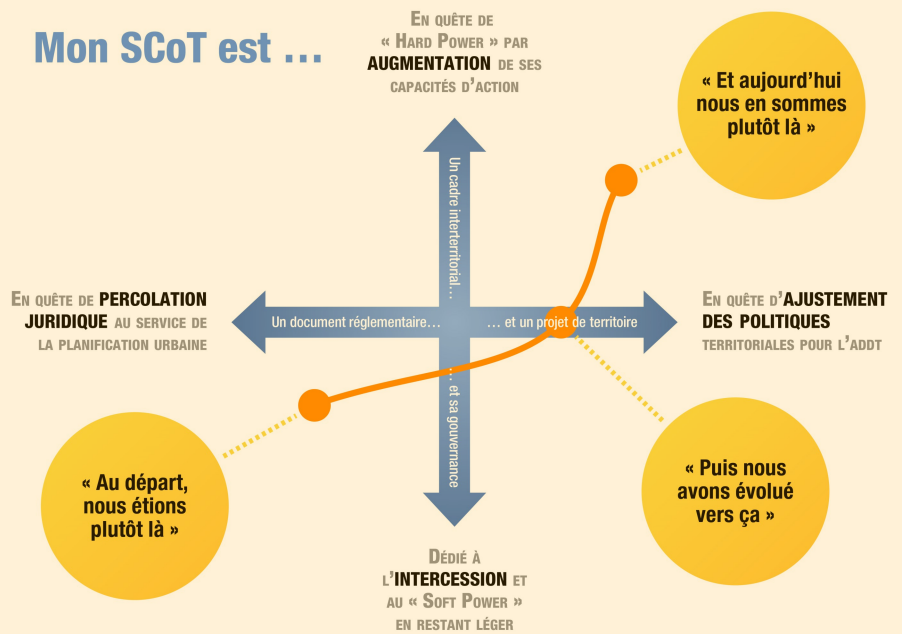
# LES TERMES DU DEBAT

## Comment utiliser cette boussole ?

# 1

### Pour se raconter d'abord

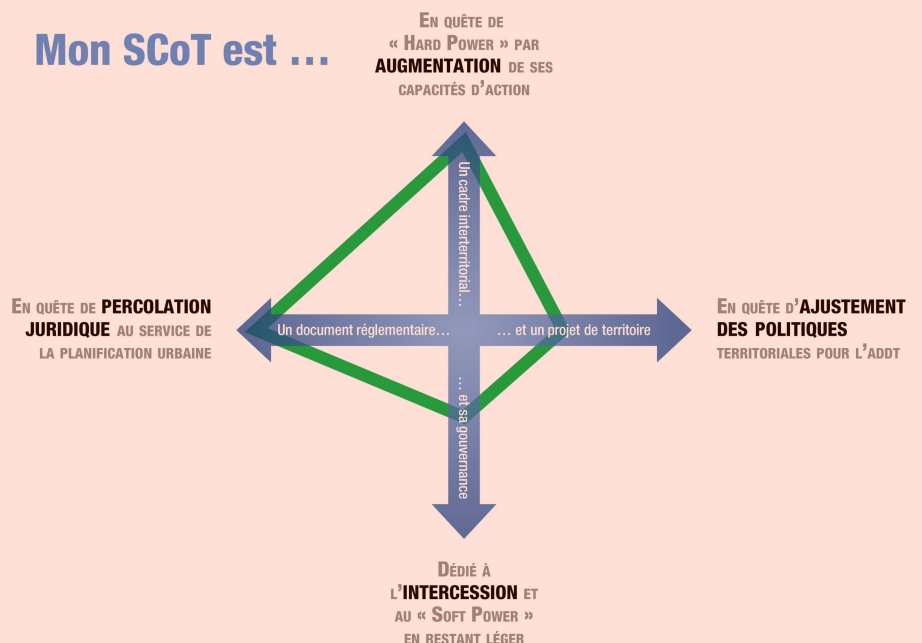
En essayant ainsi de situer les évolutions dans de grandes logiques concernant à la fois les enjeux du document et les choix de gouvernance et de fonctionnalités :



# 2

### Pour se comparer ensuite

Notamment dans le dialogue de voisinage, en interSCoT, dans les conférences régionales, ou mieux encore lorsqu'il y a fusion de SCoT. Ces « radars de SCoT » peuvent par exemple être utilisés pour présenter aux Régions, lors des chantiers des futurs SRADDET, la diversité des situations des SCoT régionaux, sans en faire pour autant une collection de cas particuliers :

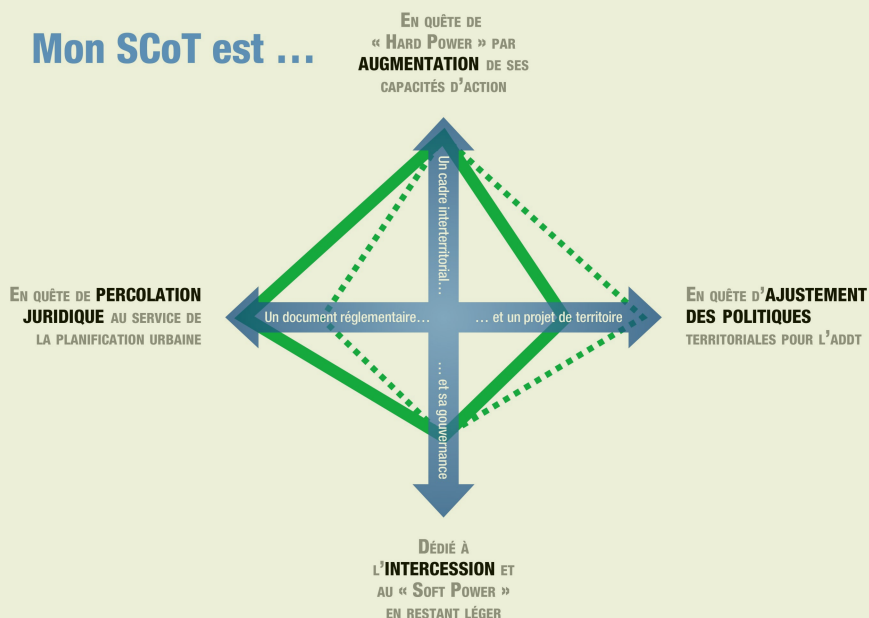


# 3

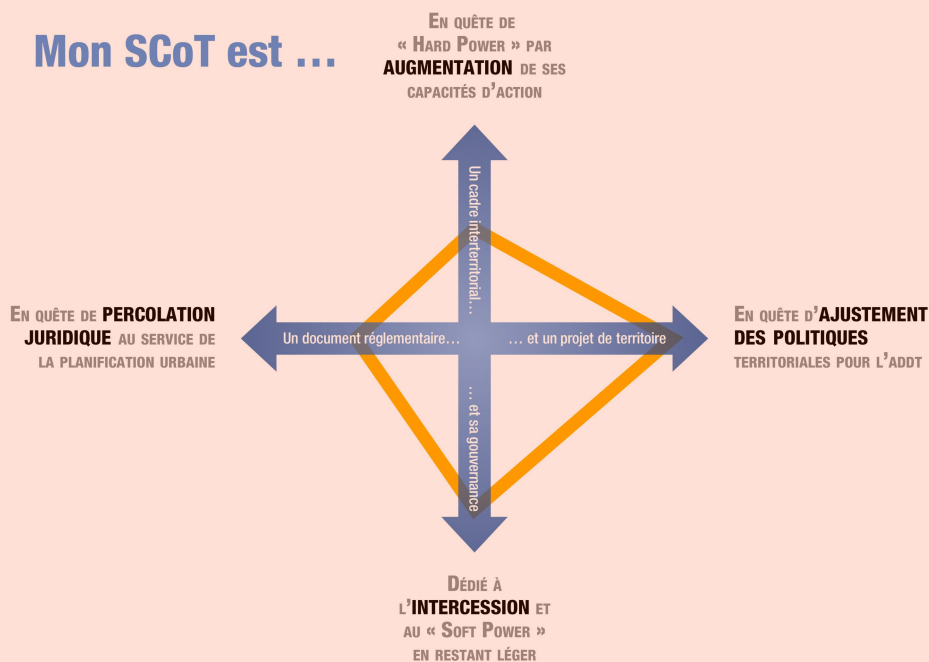
## Mon SCoT est ...

### Pour se projeter enfin

Dans les débats d'orientation que déclenche la recomposition territoriale, ou à tout autre moment où un temps de réflexivité (retour sur soi) est nécessaire :



## Mon SCoT est ...





## Les SCoT dans la tourmente territoriale

Table ronde du 9 juin à 14h30 - Les SCoT au cœur du grand chambardement

Dernier épisode en date de la fabrique du territoire : la réforme territoriale, et son chapelet de lois, dont les plus importantes pour les SCoT sont la **loi NOTRe du 7 août 2015**, déclenchant une nouvelle recomposition intercommunale, et la **loi ALUR du 24 mars 2014**, avec son effet d'accélération de la mise en place des PLU. D'autres lois impactent bien entendu les territoires de la « planète SCoT », comme la **loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle du 16 mars 2015**, dans la mesure où elle accélère le mouvement de fusion (-773 communes de 2015 à 2016) avec des EPCI qui deviennent des communes nouvelles.

Une première analyse réalisée en mars 2016 sur la base des propositions préfectorales des SDCI, rassemblées et cartographiées par l'ADCF dans l'outil « EPCI Fusion » (ADCF) montre que :

- **43 % des SCoT sont significativement impactés par la recomposition intercommunale**, soit 191 sur 444. Par « significativement impactés », on entend des changements importants de périmètre ou de gouvernance, et on ne tient pas compte des ajustements limités à quelques communes.
- Ce pourcentage est une **évaluation minimale** car nous ne pouvons pas anticiper les cas de retrait d'un EPCI d'un SCoT dans le cadre du droit d'option offert par le Code de l'urbanisme lors des modifications de périmètre, droit de retrait qui inquiète un peu partout en France.
- Ces 191 SCoT qui vont bouger sont :
  - Pour **62 d'entre eux en extension**, via les EPCI qui les composent.

- Pour **78 d'entre eux en négociation du fait de l'ajustement de la carte** des SCoT et de la carte des EPCI ; négociation qui se traduira par l'extension de l'un et la rétraction de l'autre... ou leur fusion... ou leur recherche d'une nouvelle configuration sollicitant des communes ou EPCI jusqu'ici non inclus dans un SCoT.
- Pour **30 d'entre eux en intégration dans un EPCI** qui les a rattrapés.
- Pour **21 d'entre eux en fusion deux à deux (ou davantage)**, du fait de l'extension d'un nouvel EPCI qui rattrape deux SCoT ou plus et les englobe.
- Après recomposition sur la base des SDCI tels que proposés par les préfets, il y aurait **38 % de SCoT mono-EPCI**, contre environ 33 % actuellement.

Les Régions les plus bousculées par ces recompositions de périmètre et/ou gouvernance sont la **Normandie (entre 60 et 90 % des SCoT selon les départements)**, **Rhône-Alpes Auvergne et Grand Est**.

Les 10 départements les plus touchés (en nombre de SCoT impactés et en part du total) sont : la Seine-et-Marne (8 sur 14), l'Eure (7 sur 11), le Pas-de-Calais (6 sur 10), le Calvados (7 sur 8), la Seine Maritime (5 sur 8), le Maine-et-Loire (6 sur 7), l'Allier (5 sur 6), l'Eure-et-Loir (4 sur 6), la Loire (4 sur 5) et les Pyrénées Atlantiques (4 sur 5). **Dans 43 départements, c'est au moins 1 SCoT sur 2 qui va bouger ; dans 29 départements, c'est 2 sur 3.**

Il n'est donc pas exagéré de parler de « grand chambardement », même si tous ces chiffres seront à recalculer

sur la base des EPCI finalement adoptés, et une fois les droits de retrait exercés.

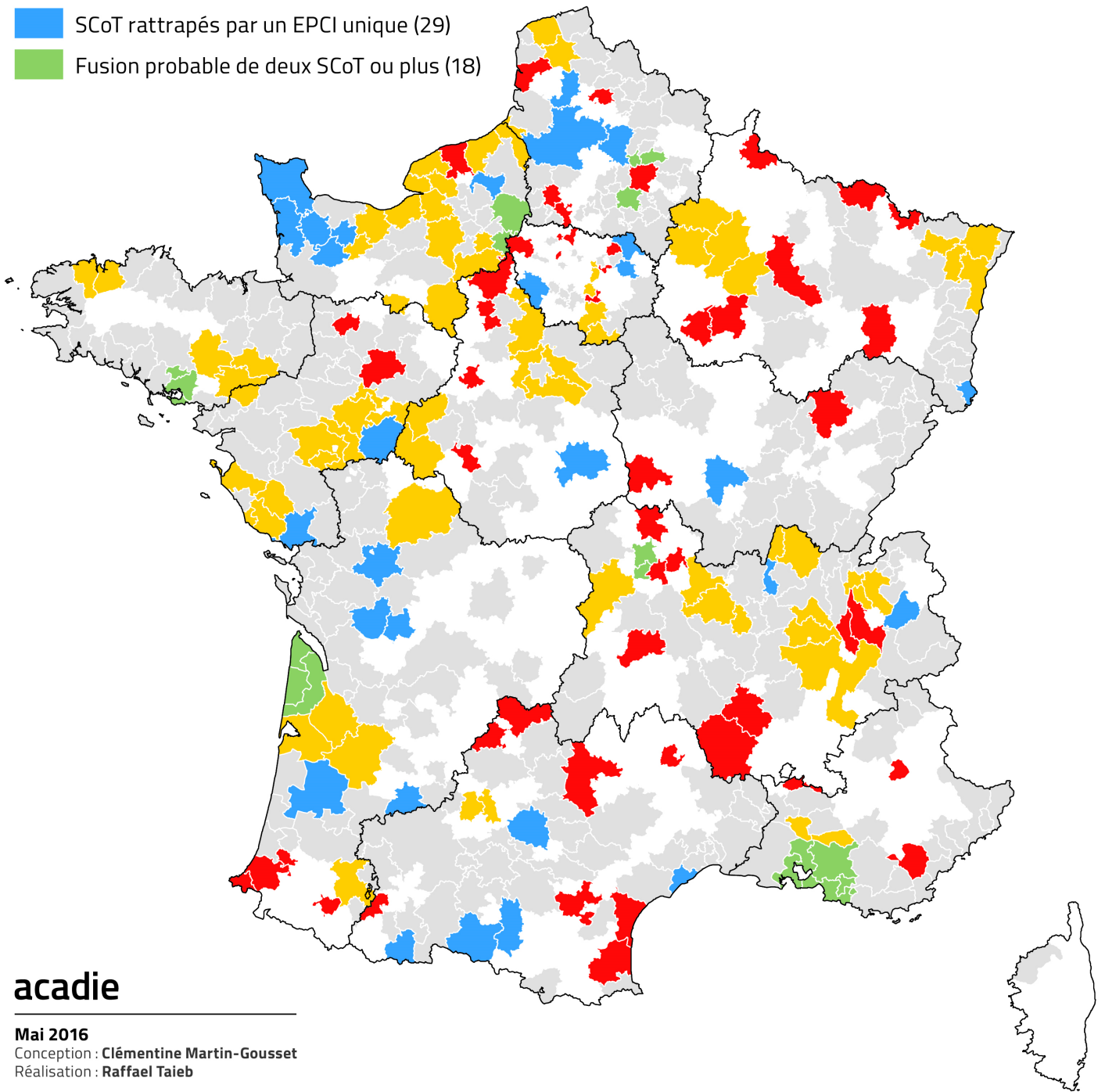
**Dans ce grand chambardement qui redistribue les cartes, quelles attentes vis-à-vis du SCoT de nos "partenaires et co-acteurs de la planification locale, Etat, Région et EPCI ?**

« C'est certain, il y a une grande attente vis à vis de la fenêtre que pourra constituer pour le SCoT la recomposition de l'échiquier régional. Les SCoT pourront devenir une pièce maîtresse au sein du dialogue nouvelle Région-EPCI, dans un contexte où les EPCI pèsent souvent plus lourd financièrement que la Région et où les SCoT s'imposent de plus en plus comme des tables de négociation réalistes et reconnues pour l'avancement des dossiers publics. On attend que la Région fasse preuve d'intelligence pour éviter un mécanisme de défense des EPCI qui utiliseront alors le SCoT à la fois comme garde-fous et comme étendard. »

« Le séisme financier va nous bouleverser, nous remettre devant notre stricte responsabilité : efficacité, rentabilité, moindre coût ! A nous de bosser... On n'achète pas un SCoT... C'est un boulot politique d'intercession plutôt que le renforcement de la structure »

# Nouveaux SDCI et impacts sur les SCoT

- SCoT qui vont devoir s'ajuster entre eux (71)
- SCoT qui vont devoir s'étendre ou se morceler (51)
- SCoT rattrapés par un EPCI unique (29)
- Fusion probable de deux SCoT ou plus (18)



acadie

Mai 2016

Conception : Clémentine Martin-Gousset

Réalisation : Raffael Taieb

\* La présente carte qui ne prétend pas l'exhaustivité, présente les impacts potentiels sur les périmètres de SCoT si les SDCI définitifs étaient mis en œuvre tels que validés par le Préfet.

# LES TERMES DU DEBAT

## L' "âge 2" des SCoT : muter ou s'effacer

**Table ronde du 9 juin à 16h00 - Le (Re) nouveau SCoT : Vu par les artisans des SCoT**

**Table ronde du 10 juin à 09h30 - Le (Re) nouveau SCoT : Vu par les partenaires des SCoT**

Pourquoi parler « d'âge 2 » ? On aurait pu être moins tranché et annoncer plus simplement des évolutions, des changements dans une certaine continuité de mission des SCoT, des tendances. Nous faisons l'hypothèse qu'un faisceau de changements ouvre potentiellement une période nouvelle pour les SCoT... ou peut tout aussi bien les plonger dans le fond de la « caisse à outils » des collectivités locales, qui vont avoir fort à faire avec d'autres leviers, contraintes et rendez-vous pour les prochaines années. Sans goût particulier pour le tocsin ou l'alarme, nous voulons signifier par « âge 2 » qu'une **bifurcation va se présenter à court terme devant la « planète SCoT »**, qui appellera de nouveaux choix qui arbitreront son avenir.

Comme on vient de le voir avec l'aide à l'analyse des trajectoires de SCoT, cette bifurcation ne va pas se présenter au même moment pour tous les SCoT, ni avec exactement la même signification partout. Mais elle va se présenter, et nous faisons le pari qu'aucun SCoT ne pourra faire l'économie, dans les toutes prochaines années, de répondre aux questions qui suivent.

### Au-delà de la responsabilité réglementaire : le SCoT, articulateur de projets

Les SCoT sont nés de la volonté du législateur de leur donner une place remarquable et respectable dans la

cascade toute républicaine et bien française des documents réglementaires d'urbanisme, entre le central et le local. A ce jour, les SCoT doivent relayer 17 documents « supérieurs » dans leur propre énoncé réglementaire. Le SRADDET sera le 18<sup>ème</sup>. Cette position remarquable n'est plus aussi limpide. Les PLUI d'une part et les SRADDET d'autre part vont venir la contester, exprimant le leadership montant des intercommunalités et des Régions.

L' "âge 2" doit être ici une bonne nouvelle : les SCoT vont pouvoir laisser les PLUI et les SRADDET assumer une part des fonctions réglementaires et prescriptives qui étaient les leurs et qu'ils n'ont guère besoin de relayer. Les documents d'orientation doivent pouvoir s'en alléger d'autant. Moins que jamais, les SCoT devront s'imaginer devoir tout dire sur tout. C'est en affirmant leurs fonctions sur le projet que les SCoT s'ouvrent un nouveau chemin.

**C'est l'articulation régionale-locale qui est en jeu.** Elle est décisive sur de très nombreux plans (solidarité et équité territoriales, organisation multi-scalaire de la proximité, développement économique solidaire des biens communs, politiques de la mobilité intermodale, etc.) et change la posture du SCoT qui est trop longtemps passé pour la courroie de transmission des cadres réglementaires de l'État. **Les SCoT seront au cœur de la fabrique territoriale des politiques publiques** et invités à y favoriser sinon la mythique cohérence de ces politiques, du moins l'indispensable convergence de leurs acteurs.

### Par-delà la contention : le SCoT assembleur-opérateur de ressources

La nature de ces projets est vraisemblablement elle aussi appelée à changer. Depuis la loi SRU et son principe de renouvellement urbain, accentué avec les lois Grenelle traquant la consommation foncière, le sens le plus courant des projets des SCoT a été d'organiser l'alternative à l'urbanisation expansive, et par conséquent la contention urbaine (les SCoT, « schéma de contention territoriale » ?). L'essentiel des enjeux de la plupart des SCoT sont compris dans ce mot d'ordre de contention de la tâche urbaine : densité, compacité, mixité, proximité. Bien entendu, ce mot d'ordre et ces enjeux restent entièrement d'actualité, surtout au moment où ils pourraient commencer à porter leurs fruits.

Faisons cependant l'hypothèse qu'ils ne seront pas les sujets mobilisateurs de la planification territoriale de demain. **Un nouveau paradigme peut venir rapidement sinon remplacer du moins dépasser l'actuel.** La question foncière demeurera, mais elle prendra place dans une question plus ample, qui est celle des ressources d'une façon plus générale. Les principes du développement durable resteront structurants, mais ils se traduiront en des termes moins restrictifs et porteront davantage d'alternatives pour le développement. **La question énergétique, la question alimentaire, la question des cycles de ma-**



tière (économie circulaire et métabolisme territorial), la question de la gestion des espaces dits ouverts vont en rejoindre d'autres déjà posées (l'eau, la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique) pour constituer un nouveau cœur structurant pour les projets des SCoT. C'est déjà en partie le cas avec l'arrivée sur le marché des appels à projet des labels et programmes type TEPOS et TEP-CV, et plus encore des SCoT qui explorent comment s'affirmer « Facteur 4 ».

**Demain, c'est l'assemblage des ressources dans un système de gestion et de valorisation rendant leurs bénéfices interactifs qui sera le nerf du projet.** Bien entendu, la qualité de l'urbanisme et sa congruence avec les autres grandes politiques urbaines (transport, services, cohésion sociale, etc.) resteront essentielles, mais les motifs les plus mobilisateurs du projet se seront déplacés sur ces nouveaux enjeux, et sans doute d'autres encore dont on n'a pas encore entièrement conscience : la question de la santé environnementale ne peut, par exemple, que prendre une place croissante dans les projets des SCoT.

Du « SCoT contentieux » (et par ailleurs source de contentieux) au « SCoT assembleur-opérateur de ressources », il y a une mutation riche de conséquences pour la fameuse mise en œuvre, dont on devine alors le nouveau champ opérationnel et les nouveaux partenariats d'action.

## Au-dessus des cohérences souveraines : le SCoT organisateur d'inter-territorialités

Par inter-territorialité, entendons le fait que la quête de solutions de politiques publiques, et surtout la preuve de leur

efficacité, se fait désormais entre les collectivités qui en sont responsables, et non plus par chacune d'entre elles dans ses fonctions « souveraines », l'exercice de ses compétences propres, et par ses seuls moyens financiers, humains, techniques, etc. L'inter-territorialité, c'est le contraire du principe de souveraineté locale, quelles qu'en soient les échelles, et la reconnaissance d'une forme de fédéralisme local.

**Regarder dehors, développer des stratégies diverses d'alliance et de coopération avec les extérieurs** en fonction des enjeux et des projets, offrir aux collectivités ou EPCI membres l'ingénierie de la négociation, de la construction des accords, de la conduite des maîtrises d'ouvrage complexes, telles sont demain les missions interterritoriales croissantes des SCoT. Au risque de se répéter, **ce n'est plus la « cohérence du dedans » qui est essentielle, c'est la « convergence avec le dehors »,** parce qu'elle est la seule en mesure de proposer des réponses efficaces aux défis systémiques déjà évoqués.

Une autre conception de l'interSCoT est à imaginer : **plus souple, plus thématique, plus ciblée sur un enjeu, un projet, une opération**, cette forme de coopération entre SCoT doit leur permettre de multiplier les réponses interterritoriales pertinentes, et le cas échéant éphémères, sans pour autant décréter un nouveau supra-périmètre. On peut, par exemple, imaginer des **interSCoT de type « réseau »**, à l'instar des pôles métropolitains du même type, dès lors que des SCoT ont un intérêt commun à y faire valoir, par exemple dans les chantiers des futurs SRADDET.

L' "âge 2" des interSCoT verra chaque SCoT définir sa politique des alliances avec divers autres SCoT (sans oublier les PNR) pour mieux servir ses propres orientations grâce aux coopérations élargies. L'âge 2 des SCoT confirmera leur infléchissement vers le « schéma des convergences territoriales ».

## Un temps de débats avec les partenaires économiques du territoire

La recherche-action a été l'occasion de rencontrer une douzaine d'acteurs privés de l'aménagement et de l'urbanisme, aménageurs-lotisseurs, promoteurs, investisseurs, bureaux d'études. Contrairement aux présupposés qui circulent à leur propos, ils connaissent parfois très bien les SCoT, en ont des lectures plutôt pragmatiques, et expriment de réelles attentes à leur égard. Même si tous les avis ne convergent pas, la question de la crédibilité du SCoT est posée aux yeux des acteurs privés de l'aménagement et de l'urbanisme, qui sont – faut-il le rappeler ? – des parties prenantes dominantes dans l'acte d'aménager ou d'urbaniser. Cette ouverture sur le privé reste largement à venir de la part d'un monde d'action publique encore trop souvent persuadé de sa responsabilité exclusive dans le devenir des territoires.



Ce numéro « spécial RNS » de Planète SCoT est une synthèse du rapport final de la recherche-action « SCoT et territoires », téléchargeable in extenso sur le site [www.fedescot.org](http://www.fedescot.org)

**Les propos tenus dans ce rapport de recherche-action n'engagent que leurs auteurs, Alain FAURE pour le laboratoire PACTE et Martin VANIER pour la coopérative conseil ACADIE, avec les contributions de Benoit DUGUA (PACTE), Manon LOISEL (ACADIE) et Clémentine MARTIN-GOUSSET (ACADIE).**

L'équipe PACTE-ACADIE remercie tous les membres de la Fédération des SCOT, les élus, techniciens et acteurs territoriaux rencontrés au cours de sa mission, sans lesquels ce rapport de recherche-action n'aurait pu être écrit.

# 11<sup>es</sup> rencontres nationales 8-10 juin nevers des scot

[www.rencontres-scot-2016.fr](http://www.rencontres-scot-2016.fr)

## “Les SCoT au cœur des territoires”

Quel rôle ? Quelle identité ? Quel avenir ?

